

**Conseil économique et social**

Distr. Générale
16 novembre 2005

Français
Original: Anglais

Commission des stupéfiants

Reprise de la quarante-huitième session

Vienne, 7-9 décembre 2005

Point 10 de l'ordre du jour

Questions administratives et budgétaires**Office des Nations Unies contre la drogue et le crime:
budget consolidé pour l'exercice biennal 2006-2007****Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires****I. Introduction**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné, sous sa forme préliminaire, le rapport du Directeur exécutif relatif au budget consolidé pour l'exercice biennal 2006-2007 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) (E/CN.7/2005/12 et Add.1). Les prévisions de dépenses qui y figurent sont établies séparément pour le programme relatif à la drogue et pour le programme relatif au crime de l'ONUDC; y sont également présentées les activités prévues et les ressources nécessaires pour les exécuter. Le Comité consultatif s'est entretenu avec le Directeur exécutif et, par vidéoconférence, avec d'autres fonctionnaires de rang supérieur de l'ONUDC.

2. L'ONUDC exécute d'une manière intégrée les programmes contre la drogue et le crime. Il s'agit du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, créé en application de la résolution 45/179 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1990, et du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, établi en application de la résolution 46/152 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1991. Au paragraphe 2 de son rapport relatif au budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2004-2005 (E/CN.7/2003/21), le Comité consultatif avait demandé que lui soit présenté à l'avenir un organigramme faisant état du nombre de postes au siège de l'ONUDC, ventilé par service. Il regrette que l'organigramme en question n'ait pas été inclus dans le projet de budget, et qu'il ait dû le redemander. Il compte que l'organigramme sera systématiquement joint aux futurs projets de budget de l'ONUDC.



II. Agencement du budget

3. Le budget consolidé de l'ONU DC englobe, d'une part, les activités normatives, les activités de coopération technique et les activités de base, et, de l'autre, le budget d'appui devant permettre à l'Office d'exécuter le programme. Le budget-programme est financé essentiellement par des contributions volontaires réservées à des fins spéciales, et le budget d'appui par des contributions volontaires à des fins générales. Les ressources à des fins spéciales sont soit allouées à des activités par région ou par thème (dans ce cas on les appelle aussi ressources à des fins génériques), soit à des projets ou activités de projet spécifiques (ressources réservées exclusivement à certaines fins). Les ressources à des fins générales servent aussi à financer des activités dans des domaines prioritaires qui n'attirent pas suffisamment de contributions à des fins spéciales, ce qui autorise une plus grande marge de manœuvre. Pour l'exercice 2006-2007, selon le scénario à hypothèse basse (ou scénario de référence), les fonds à des fins spéciales représenteraient 73 % des recettes prévues pour l'Office, les fonds à des fins générales 14 % et les fonds imputés au budget ordinaire de l'ONU 13 % (voir E/CN.7/2005/12, fig. I).

4. Le Comité consultatif relève que, depuis sa recommandation en 2003, peu de progrès ont été faits dans le domaine de la budgétisation axée sur les résultats. En l'absence d'objectifs clairement définis, de références et de résultats quantifiables, il est difficile de déterminer si les activités de l'ONU DC sont menées de manière, efficace, rentable et économique. Le Comité consultatif recommande à nouveau à l'Office d'améliorer la coordination avec la Division du budget du Secrétariat, de manière à assurer le respect des modalités de la budgétisation axée sur les résultats et à assurer l'harmonisation de la terminologie budgétaire.

5. Le Comité consultatif note que les tableaux financiers pour les exercices biennaux 2004-2005 et 2006-2007 ont été établis séparément, par thème, non de manière globale, de sorte que le document apparaît quelque peu confus. Certes, des tableaux comparatifs ont été fournis à sa demande, mais il a été difficile, en l'absence initiale d'informations financières classées par rubrique budgétaire, d'évaluer globalement les ressources administratives et budgétaires de l'Office avant la rencontre avec les fonctionnaires de l'ONU DC. Il aurait été utile de disposer de tableaux récapitulatifs, accompagnés d'explications sur les changements apportés aux dépenses prévues. Ainsi, il ressortait des informations complémentaires fournies au Comité que le budget final pour l'exercice biennal 2004-2005 prévoyait une somme de 92 200 dollars au titre du mobilier et du matériel (Afrique et Proche et Moyen-Orient), alors que la prévision initiale pour l'exercice biennal 2006-2007 est de 139 000 dollars; cette augmentation ne fait l'objet d'aucune explication. Un autre exemple est celui du personnel temporaire qui fournit un appui au siège, et figure sous la rubrique gestion et administration: le budget final pour l'exercice biennal 2004-2005 prévoyait 38 100 dollars, alors que le projet de budget pour l'exercice biennal 2006-2007 prévoit 338 100 dollars, sans fournir d'explication, ce qui représente une hausse de 887 %. D'autres exemples ont été relevés pour la quasi-totalité des principaux objets de dépense, y compris les voyages et la sécurité. Le Comité espère que l'administration de l'ONU DC, en collaboration avec la Division du budget du Secrétariat, fournira systématiquement

à l'avenir les informations financières pertinentes, en indiquant et en expliquant dans le détail les augmentations et les diminutions pour chaque objet de dépense.

III. Prévisions de recettes consolidées

6. La figure I du rapport du Directeur exécutif (E/CN.7/2005/12) présente les prévisions de recettes consolidées provenant des contributions volontaires pour l'ONU DC pour l'exercice 2006-2007 et les compare aux montants effectivement reçus pour l'exercice 2004-2005. Pour l'exercice 2006-2007, les chiffres, tant pour le programme relatif à la drogue que pour celui relatif au crime, sont calculés selon deux scénarios: un scénario de référence et un scénario à hypothèse haute. Le projet de budget a été établi en fonction de prévisions relatives aux contributions volontaires pour l'exercice 2006-2007 se chiffrant (selon le scénario de référence) à 206,4 millions de dollars (soit 154,9 millions de dollars pour le programme relatif à la drogue et 51,5 millions de dollars pour celui relatif au crime), ce qui fait apparaître une hausse d'environ 3 % par rapport à l'exercice 2004-2005 (199,8 millions de dollars).

7. À l'examen de la figure I, le Comité consultatif note que le montant consolidé des contributions à des fins générales devrait diminuer pour l'exercice 2006-2007 et s'établir à 33,3 millions de dollars (soit 28,6 millions de dollars pour le programme relatif à la drogue et 4,7 millions de dollars pour celui relatif au crime), contre 37,7 millions de dollars pour l'exercice 2004-2005 (33,6 millions de dollars pour le programme relatif à la drogue et 4,1 millions pour celui relatif au crime).

8. Le budget consolidé (E/CN.7/2005/12, par. 8) indique que le montant total des recettes s'est accru de 41,6 millions de dollars (22 %), passant de 190,4 millions de dollars pour l'exercice 2002-2003 à 232 millions de dollars pour l'exercice 2004-2005. Selon les projections, il devrait connaître une nouvelle augmentation de 6,6 millions de dollars (3 %) pour l'exercice biennal 2006-2007. Par ailleurs, la progression des recettes est attribuable pour l'essentiel aux contributions volontaires au programme contre le crime, qui ont augmenté de 23,9 millions de dollars (162 %), passant de 14,7 millions pour l'exercice 2002-2003 à 38,6 millions pour l'exercice 2004-2005. Une nouvelle hausse de 13 millions de dollars (34 %) est prévue pour l'exercice 2006-2007. Le budget consolidé révèle également que la part des recettes provenant de contributions volontaires à des fins spéciales (affectées), qui était de 68 % pour l'exercice 2002-2003, devrait atteindre 73 % pour l'exercice 2006-2007.

9. Le rapport entre les dépenses consacrées aux programmes (travaux de fond) et celles consacrées à l'infrastructure (activités d'appui) s'améliore: de 76/24 en 2002-2003, il est passé à 77/23 en 2004-2005 et devrait atteindre 79/21 en 2006-2007. Le Comité compte que cette tendance se poursuivra et s'attend à une nouvelle amélioration dans le rapport sur l'exécution du budget axé sur les résultats pour l'exercice biennal 2006-2007.

10. Selon l'ONU DC, un niveau prévisible de ressources de base garanties, provenant aussi bien du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies que des contributions volontaires à des fins non spécifiées (fonds destinés aux activités de base), est nécessaire pour que l'infrastructure de l'Office puisse être entretenue (E/CN.7/2005/12, par. 12). La disponibilité de ces ressources de base permet

d'assurer le paiement des engagements en cours, y compris les contrats du personnel. Le Comité relève que le solde des fonds destinés à des activités de base du programme contre la drogue, qui s'établit à moins de 8 millions de dollars, est actuellement insuffisant pour couvrir des dépenses atteignant 15 millions de dollars par an, et que la majorité des recettes versées à titre volontaire ne sont reçues qu'au second semestre de chaque année. Il espère que l'Office redoublera d'efforts en matière de collecte de fonds pour que le solde des fonds destinés à des activités de base atteigne le montant de 15 millions de dollars.

IV. Autres questions liées aux ressources

11. Les fonctions de suivi et d'évaluation de l'ONUDC sont financées par des fonds extrabudgétaires. Le Comité consultatif rappelle le paragraphe 16.12 du projet de budget-programme (A/60/6 (chap. 16)), dans lequel les ressources affectées au suivi et à l'évaluation des activités inscrites au chapitre 16 sont estimées à un montant de 1 570 400 dollars imputable sur les fonds extrabudgétaires (montant affecté au sous-programme 1).

12. L'ONUDC a signalé au Comité consultatif, à sa demande, que le Groupe de l'évaluation indépendante, qui comprend trois administrateurs et deux agents des services généraux dans le Service de l'analyse des politiques et de la recherche (Division de l'analyse des politiques et des relations publiques), était chargé de planifier et de coordonner les activités d'évaluation de l'ONUDC. Le Comité consultatif a également appris que, lorsqu'une évaluation était achevée, elle était communiquée aux États membres et aux cadres supérieurs pour suite à donner. Un plan de mise en œuvre a été établi conjointement par le Groupe de l'évaluation indépendante et le bureau fonctionnel, avant d'être soumis au Comité exécutif de l'ONUDC. Ce dernier ensuite a décidé avec le bureau fonctionnel des recommandations pouvant être appliquées. Le bureau fonctionnel a rendu compte tous les six mois des progrès effectués au Groupe de l'évaluation indépendante. Le Comité consultatif estime que le suivi et l'évaluation sont des fonctions inhérentes aux organes et organismes des Nations Unies, et il compte sur l'ONUDC pour continuer de veiller à ce que ces fonctions importantes conservent leur base de financement.

V. Technologies de l'information

13. Le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport sur le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2004-2005 (E/CN.7/2003/21, par. 17), il n'avait pas souscrit au mode de financement proposé pour la phase 2 du système intégré de gestion programmatique et financière (ProFi). Plus particulièrement, il recommandait d'imputer l'intégralité des dépenses relatives au système ProFi au budget d'appui, et non aux crédits alloués à chaque projet. Comme indiqué dans le budget consolidé pour l'exercice biennal 2006-2007 (E/CN.7/2005/12/Add.1, section II de l'annexe IV, "Infrastructure, 2004-2005", par. 15), la Commission a accepté la recommandation du Comité consultatif. Ce dernier note que la totalité des ressources nécessaires à la maintenance du système ProFi est maintenant inscrite dans le budget au titre de l'infrastructure. Comme mentionné au tableau 42 du budget initial (E/CN.7/2003/20), les besoins en ressources humaines pour le système

ProFi, à savoir un coordonnateur de classe P-3, un administrateur de système (agent des services généraux 1^{re} classe) et deux agents des services généraux (autres classes), apparaissent en conséquence dans l'état des effectifs.

VI. Questions liées à la gestion

14. Le Comité consultatif a été informé que le processus décisionnel général du Directeur exécutif pourrait tirer parti de l'accès à un organe consultatif intergouvernemental, formel ou informel. Un tel organe serait particulièrement utile compte tenu de la double fonction de gestion du Directeur exécutif de l'ONUDC, avec, d'une part, le programme relatif à la drogue et, de l'autre, le programme relatif au crime. Le Comité consultatif estime qu'un organe consultatif non contraignant, qui n'aurait pas pour objet de s'ingérer dans les détails de la gestion, pourrait utilement alléger la charge que représente le processus décisionnel et fournir, à titre confidentiel, des avis et des points de vue professionnels sur des questions dont est saisi le Directeur exécutif. Il recommande que la composition et le mandat d'un tel organe fassent l'objet d'un examen plus approfondi.

15. Le Comité consultatif note que l'ONUDC, agissant dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, exécute les programmes relatifs à la drogue et au crime de manière intégrée. Il souligne que, si le projet de budget et toutes les autres questions sont abordés de manière intégrée, les deux programmes sont gérés par des organes directeurs séparés et distincts. Afin d'unifier le processus décisionnel et de permettre une gestion plus intégrée des deux programmes, le Comité consultatif recommande de réfléchir à l'éventuelle fusion des deux organes directeurs.